

M. le Secrétaire annonce que l'avis officiel de la fermeture de la Bibliothèque du Palais a été reçu par M. le Maire et communiqué au Conseil municipal. Il fait remarquer de nouveau l'importance pour les travailleurs de ce riche dépôt et rappelle que, lorsqu'il y a dix ans, la Bibliothèque a déjà été menacée d'être privée d'un bibliothécaire, la Société historique a fait des démarches, à la suite desquelles une nouvelle organisation a eu lieu et un nouveau bibliothécaire nommé. Il rappelle en même temps la complaisance dont M. Troubat a toujours fait preuve envers tous les membres de la Société. Aussi propose-t-il à la Société d'émettre un vœu tendant à ce que la Bibliothèque du Palais, si précieuse pour tous ceux qui s'occupent de travaux historiques et littéraires, continue à être ouverte au public à des jours déterminés et que le prêt des livres y soit effectué comme précédemment.

La Société approuve à l'unanimité cette proposition.

Ensuite M. le Secrétaire, donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1887. (1).

M. Benaut rappelle la question déjà soumise à la Société, de la rédaction d'une histoire de Compiègne, destinée aux écoles primaires.

La Société, appréciant l'utilité d'un semblable travail, charge MM. Benaut, Dervillé et Méresse, de s'occuper du programme de ce travail.

M. Coudret communique un document intéressant de 1671. C'est un procès-verbal notarié, dressé en vue de « pacifier des injures, violences et voies de fait », commises par le fils d'un commerçant de Compiègne envers la

---

(1) Ce compte rendu n'a pas été publié.

femme d'un de ses voisins Le père du coupable y déclare qu'il a chassé son fils de sa maison jusqu'au jour où il demandera son pardon. A la suite de cet acte se trouve une acceptation des excuses telles qu'elles étaient formulées, signée par la femme outragée et par son mari. (1)

*Le Secrétaire,*

MARSY.

(1) Par suite de circonstances qu'il serait trop long de raconter, les procès-verbaux des séances de 1888 à 1892 n'avaient pas été imprimés.

C'est pour combler cette lacune regrettable que la Société a décidé la publication du présent volume qui prendra place désormais en tête de la collection ayant commencée en 1892.

Février 1901. — A. S.